



Grenoble, le 8 Janvier 2016

**DIRECTION ACTION TERRITORIALE  
DIRECTION TERRITOIRE SECTEUR 1**

Réf : VSC/DAT/DTS1/X/X/n°201 / GED

Affaire suivie par : Valérie CHENEVIER et Patricia CHERY

☎ : 04 76 96 67 72

**Objet : COMPTE RENDU DU 1<sup>er</sup> ATELIER PROJET ST BRUNO - jeudi 17 décembre 2015**

**-Elus présents :**

Sonia YASSIA, élue déléguée au secteur 1.

Antoine BACK, élu délégué au secteur 2, remplace L. LHEUREUX, adjointe Espace Public et Nature en Ville.

**- Services présents :**

Cécile DUVERNEY-PRET, Chargée de mission stationnement, Service Modes Actifs, Déplacement et Accessibilité, Grenoble Alpes Métropole.

Jacques GIBRAT, Responsable unité Entretien des parcs – arbres, Service Espaces Verts, Ville de Grenoble.

Virginie CHIREZ, Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, Ville de Grenoble.

CHENEVIER Valérie, Directrice de Territoire Secteur 1, Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble.

ALLAIN Marie-Ange, Responsable Unité Cadre de Vie DT 1, Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble.

CHERY Patricia, Chargée de concertation, DT1, Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble.

**Diffusion :** aux présents et aux excusés (M. Jacquemet et Mme Carette-Ismail).

## Objectifs des Ateliers

Consulter les habitants sur les actions à mener sur le site (projet Budget Participatif du square et de ses abords) et obtenir une décision sur la mise en cohérence du stationnement au vu des retours faits par les habitants pour la fin janvier 2016.

## Compte-rendu des échanges

Observations	Réponses apportées
<p><b>Introduction :</b> les documents sont demandés à l'avance pour pouvoir s'en imprégner et préparer les ateliers (même si parfois les documents seront fournis la veille).</p>	<p>Accord et engagement de l'élue sur cette question. A noter un délai de préparation des documents par les services concernés.</p>
<p><b>Stationnement sur la place</b> <b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- mise en cohérence et lisibilité sur le secteur.</li><li>- améliorer le contrôle</li><li>- renforcer la présence humaine</li></ul> <p>✓ <b>2 scenarii envisagés/proposés par les Services :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- rendre payants les contours de la place et les abords de l'église</li><li>- mettre l'ensemble de la place en payant (50 places)</li></ul> <p>Action immédiate, à court terme : mettre en payant. Dans un 2<sup>ème</sup> temps : réaménager les abords de l'église, en retrouvant des places pour le stationnement des forains.</p> <p>✓ <b>Proposition d'un 3<sup>ème</sup> scenario par l'UQ :</b> mettre toute la place en gratuit (place+square+abords) et refaire le marquage pour la lisibilité. Il n'y aurait plus de contrôle, le stationnement serait gratuit pour tous. Les commerçants ont besoin de places. Le Président de l'UHQ est opposé à la mise en payant qui ne règlera pas tout.</p>	<p><b>Antoine Back :</b> retour d'expérience sur le secteur 2, où l'occupation de l'espace était abusive sur l'avenue Alsace-Lorraine. Une campagne de verbalisation massive (problème de sur-stationnement) puis la mise en payant ont permis d'abaisser largement le taux d'occupation abusive. La piétonisation a eu un impact très fort sur la circulation dans le quartier. Intérêt de clarifier et d'harmoniser le statut du stationnement sur cette place pour la compréhension des habitants et faciliter le travail des contrôleurs. La présence humaine apportera de la régulation si tout est payant.</p> <p><b>Antoine Back :</b> Non car le stationnement y est gênant. Les élus ne sont pas favorables à ce scénario.</p> <p><b>Sonia Yassia :</b> Quel statut de la zone marché l'après-midi si elle reste gratuite ? : un parking relais.</p>

✓ **Remarques des habitants**

-Tout en payant, pourquoi pas ?

-Pourquoi ne pas piétonniser la place après le marché (afin d'éviter les trafics) qui n'a pas besoin de voitures.

- Pourquoi le stationnement illicite, toujours le même, avec des personnes bien identifiées n'est jamais sanctionné ?

-Certains camions, dont certains sont des épaves, sont stationnés en permanence aux abords de l'église. Ne peut-on pas laisser le pourtour de l'église net ? (Paroisse)

-Des voitures investissent les cours d'immeubles là où elles ne devraient pas se garer. Il arrive que des véhicules stationnent de façon gênante malgré la signalétique et le dispositif en place principalement durant le marché.

-Alerte :

. rue Max Dormoy (portion entre la rue Abbé Grégoire et la rue Henry Le Châtelier) : les stationnements y sont dangereux (conflits, agressivité qui pourraient déboucher sur un acte meurtrier).

. rue Michelet : stationnement en double file.

-Objectif de la réunion : arriver à quelque chose de constructif, ne pas

**Réponse d'Antoine Back** : Les cas de pressions signalées par les habitants seront remontés au chef du service et des instructions très claires seront données pour supprimer « les passe-droits ».

**Réponse de Sonia Yassia** : Favorable à cette proposition mais il est préférable de prendre le temps de la réflexion pour aller vers un traitement qualitatif des abords de l'église.

**Virginie Chirez** : Ouverte à cette proposition mais il convient à court terme de mettre en place le stationnement payant transitoirement pour éviter le stationnement abusif, les encombrants et les problèmes d'hygiène...Dans un deuxième temps, travail sur un projet avec les habitants pour le porter auprès de la Métropole et pour évaluer le coût.

**Cécile Duverney-Pret** :

**Précisions sur les enjeux financiers de la mise en payant.** L'argent des horodateurs revient à la Ville ; l'argent des PV à l'Etat puis via un système de redistribution car la Métropole est compétente en matière de voirie, transports en commun et parcs de stationnement, domaines vers lesquels les recettes des PV sont fléchées.

**Régulation des abords de la place par les équipes de contrôle du stationnement (Direction Environnement et Cadre de Vie)** : ces équipes sont dédiées au contrôle des zones payantes. Elles ne relèvent pas les infractions sur les zones gratuites (sauf exceptions).

<p>tourner en rond. Il y a des places de stationnement non payantes (sur la place et autour) qui posent problème. La mise en payant apporterait de la cohérence et de la lisibilité. (Collectif St Bruno).</p>	<p><b>Proposition</b> : missionner davantage les équipes sur les zones payantes et celles qui vont le devenir, durant la période transitoire de mise en payant et mobiliser la Police Municipale (PM) sur voirie pendant 1 mois le temps que les habitudes se prennent.</p> <p><b>La principale différence entre la gestion par le stationnement payant ou la gestion par la zone bleue (gratuit mais durée limitée) est le financement du contrôle du stationnement</b> : dans les zones bleues, la Ville n'encaisse pas de recettes. Les frais sont donc pris en charge par les contribuables, qu'ils soient automobilistes ou non. Dans les zones payantes, les recettes des horodateurs permettent de couvrir les frais, équipements, salaires des contrôleurs...). Ce sont donc les automobilistes qui utilisent le stationnement qui finance cette politique.</p> <p><b>Sur le secteur gratuit</b> : intervention de la PM. Si les agents ne verbalisent pas, c'est que la signalisation n'est pas claire (marquages au sol, panneaux, etc.).</p> <p><b>Sonia Yassia et Cécile Duverney-Prêt</b>: le renforcement du contrôle de stationnement permettra de verbaliser toutes les infractions à l'arrêt et au stationnement dans les zones payantes (tickets, stationnement illicite, voitures ventouses...).</p> <p><b>CL</b> : le sujet du stationnement sera remis à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion. Rien n'est tranché à l'issue de ce 1<sup>er</sup> Atelier, le prochain Atelier sera dédié au stationnement (14/01/16). Pour le square, un autre planning sera prévu.</p>
<p><b>Co-construction du compte-rendu du 23/11/2015</b></p>	<p><b>Sonia Yassia</b> : le compte-rendu du 23/11/15 n'a pas été orienté. Tout est ouvert et mis à la concertation. 2 scénarii sont proposés pour la réflexion. Aucune décision ne sera prise aujourd'hui.</p>
<p><b>Droit des terrasses</b></p>	<p><b>Sonia Yassia</b> : les contrôles sont effectués. Un groupe de travail</p>

	(GT) sera organisé en 2016 sur le suivi des actions de contrôle, et de gestion de proximité de la place Saint-Bruno (propreté, hygiène...), avec un retour selon les services tous les mois et 2 mois.
<p><b>Co-construction de l'ordre du jour des Ateliers/séances</b> La co-construction nécessite de pouvoir alimenter l'odj. Est-ce prévu ?</p>	<p><b>DT1</b> : oui – faire un mail avec vos propositions à la chargée de concertation.</p>
<p><b>Square</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Présentation du projet par le Collectif St Bruno</b> (projet Budget Participatif auquel sont affectés 250 000 euros) : souhait de réaménagement car le square est désinvesti. Comment y ramener de la vie ? L'idée était de se focaliser sur cette grande partie gazonnée qui aujourd'hui ne donne pas envie. Propose de créer une grande structure de jeux pour les enfants (et les adultes), avec une sécurisation des portiques qui permettent de rentrer dans le square.</li> <li>✓ <b>Questions/remarques des habitants</b></li> </ul> <p>-Nécessité de sécuriser d'abord le square. Obligatoire de réaliser une étude (sondage) auprès des enfants.</p> <p>-Pourquoi personne ne traverse le square ? Pourquoi ne pas mettre des allées diagonales/transversales ?</p> <p>-Se rapprocher de ce qui a été fait au parc Marliave pour l'enquête d'usages sur le parc.</p> <p>-Pouvez-vous communiquer des documents globaux Ville/Métropole sur cette place ?</p>	<p><b>Virginie Chirez</b> : propose de créer un groupe de travail parallèle à l'Atelier Stationnement, déjà fixées au 14 2016 pour avancer sur la définition des éléments du programme.</p> <p><b>Jacques Gibrat</b> : les questions à se poser sont : sur quel type d'aménagement va-t-on ? Quelles ambiances veut-on créer ? A partir de là, proposer un plan-masse et en tirer une esquisse à retravailler avec les habitants, positionner ces aménagements géographiquement, élaborer un avant-projet (réalisation des travaux à prévoir à l'automne 2016 – il faut compter de 2,5 à 5 mois pour la passation des marchés).</p> <p><b>DT1</b> propose de se voir tous les mois à partir du début d'année prochaine pour imaginer le futur square. Ces Ateliers seront programmés un mardi par mois de janvier à juin 2016 (17h45/19h30).</p> <p><b>Sonia Yassia</b> : les travaux de réaménagement sur cet espace vont changer les usages.</p> <p>De beaux jeux donneront aux habitants l'envie de venir. Les enjeux politiques sont l'apaisement de la place et le fait de rendre cet espace à ses habitants. Il faut réfléchir à l'aménagement du square autour du cœur de projet qui est la structure de jeux. La Métropole sera sollicitée pour l'intervention sur les abords du square.</p> <p>Une boîte à idée « Ma rue apaisée » pour rééquilibrer la place de la voiture/des piétons/des cyclistes est mise en place par la Métropole</p>

<p>-Intégrer un espace chien dans le parc ?</p> <p>-UHQ : l'installation d'une structure de jeux implique une contrainte de réaménagement de la place. On ne peut pas séparer le stationnement du square, qui est à articuler avec la façon dont on fait les entrées. Une vigilance doit être portée aux choix d'aménagement qui risquent d'être impactant pour les actions futures (étalement du marché à forains constants...).</p> <p>-Le mot « apaisé » est employé à tort et à travers. Il y a un problème sur le cours Berriat : problème du « cadre des études » : pourquoi le cours Berriat et pourquoi pas les grands boulevards ?</p>	<p>sur son site internet.</p> <p>Sur le Projet St Bruno sont prévues des actions à court terme, moyen terme et long terme en lien avec le projet Métropole apaisée.</p> <p>Le réaménagement du secteur va être pensé dans sa globalité : projet « métropole apaisée » (cours Berriat). Les études de faisabilité sont lancées. La Ville de Grenoble se coordonne avec la Métropole et le SMTC sur ce thème.  =&gt; question du choix de l'axe.</p>
<p>Au terme du travail de co-construction, quelle sera la décision en l'absence de consensus des habitants ?</p>	<p><b><u>Antoine Back</u></b> : L'ensemble des sujets est ouvert à la concertation. En l'absence d'accord global ce sont les élus qui décideront.</p>

PJ :